



APEC des 2 Vallées

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1er JUILLET 1901
ET DECRET DU 16 AOUT 1901



Bulletin de soutien

A compléter et à retourner accompagné de votre don

OUI, je désire soutenir l'APEC des 2 Vallées et je fais un don de :

Montant de votre don * : € (montant en chiffres)

Date * :

Nom, Prénom ou Raison Sociale : *

Adresse * : _____

Code postal * : _____

Ville * : _____

Téléphone : _____

Email : _____

* Ces champs sont indispensables à la validation de votre soutien

Je règle par chèque bancaire à l'ordre de l'APEC des 2 Vallées adressé à :

APEC des 2 Vallées, 3 rue Pierre Houdin, 91490 Milly la Forêt

Un reçu fiscal vous sera envoyé à l'adresse renseignée

Pour les particuliers :

66 % du montant des dons faits à l'APEC des Deux Vallées sont déductibles de vos impôts, pour les dons versés en 2014 dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Sur le plan fiscal, seuls les dons et cotisations donnent lieu à réduction d'impôt.

Pour un don de :	La dépense réelle est de :
10 euros	3,40 euros
30 euros	10,20 euros
50 euros	17 euros
100 euros	34 euros

Pour les entreprises :

60 % du montant des dons faits à l'APEC des deux vallées sont déductibles de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, pour les dons versés en 2014 dans la limite de 5% du chiffre d'affaires de l'entreprise.